

Conditions Générales de Vente

Clause n° 1 – Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société OgweiLab et de son client dans le cadre de la vente de prestations de conseil aux entreprises, d'audit, de formations en management et en développement personnel, de coaching.

Toute prestation accomplie par la société OgweiLab implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 – Conditions financières

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils sont majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande, à l'exception des prestations de formations qui sont exonérés de TVA.

La société OgweiLab s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

Certaines prestations peuvent être commandées par le biais de contrat et ou de bons de commandes émis par la société achetant la prestation. Toutes les autres prestations, notamment les formations réalisées pour des particuliers font l'objet d'un devis daté, à signer avec la mention « Bon pour accord », à l'exception des bilans de compétences achetées sur la plateforme MonCompteFormation, le workflow de la plateforme étant horodaté et tenant lieu de signature.

Clause n° 3 – Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société OgweiLab serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 – Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue de préférence par virement bancaire, ou bien par chèque libellé à l'ordre de Ogweilab.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra respecter l'échéancier de paiement précisé par l'offre de prestations ou le devis, et accepté à l'émission de la commande. A défaut d'échéancier de paiement, l'acheteur devra verser un acompte de 10 % à 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la fin de la prestation.

Clause n° 6 – Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations, l'acheteur doit verser à la société OgweiLab une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au premier jour de la prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

Clause n° 7 – Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Ogweilab.

Clause n° 8 – Propriété intellectuelle et copyright

La société OgweiLab conserve la propriété des contenus pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, orale, ...) présentés et fournis aux stagiaires avant et durant les prestations de formation. Ces contenus constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Ogweilab. Cette interdiction porte, en

particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Clause n° 9 – Livraison

Le lieu de réalisation des prestations sera précisé par l'offre de prestations ou le devis, et accepté à l'émission de la commande.

Le délai de réalisation des prestations lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la réalisation des prestations ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommage et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Dans le cadre de ses prestations, Ogweilab est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

Clause n° 10 – Force majeure

La responsabilité de la société OgweiLab ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Clause n°11 – Dédit, annulation, absence ou interruption

Formations :

En cas de dédit signifié par le client à Ogweilab au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Ogweilab offre au client la possibilité :

- De repousser l'inscription à une date ultérieure, dûment programmée au catalogue,
- De remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'Ogweilab distinguera les sommes correspondantes effectivement aux heures effectivement suivies de celles dues au titre des absences, ces dernières ne pouvant faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un OPCO, devront être réglées par le client.

En cas d'annulation de la formation par le client, Ogweilab se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix HT de la formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix HT de la formation.

Dans le cas de bilans de compétences achetés sur la plateforme MonCompteFormation, les Conditions Générales d'Utilisation émises par la Caisse des Dépôts et Consignation s'appliquent.

Autres prestations (conseil, coaching)

En cas de dédit ou d'annulation par le client au moins 7 jours avant le démarrage de la prestation, Ogweilab se réserve le droit de facturer 50% du prix HT de la prestation.

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client.

Clause n° 12 – Confidentialité et communication

Ogweilab et le client s'engagent à garder confidentiels les documents et informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à l'inscription à la formation ou à la contractualisation de la prestation. Ces informations concernent notamment l'ensembles des éléments figurant dans la proposition transmise par Ogweilab au client.

Clause n°13 – Protection et accès aux informations à caractère personnel

Ogweilab informe son client que des données à caractère personnel le concernant sont collectés et traités aux fins de suivi et de validation de la prestation, et aux fins d'amélioration de l'offre de prestation de Ogweilab.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client et le cas échéant le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce

droit en écrivant à Ogweilab, 28 allée du bocage, 31770 Colomiers ou par email à françoise.magliozzi@ogweilab.com.

En particulier, Ogweilab conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Clause n° 14 – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Fait à Colomiers, le 9 Avril 2021 :

Date et signature du client précédé de la mention « **Lu et approuvé** »

 **SARL OGWEILAB**
28 allée du bocage - 31770 COLOMIERS
☎ 06.37.87.84.30 - www.ogweilab.com
Siren : 848 037 115 - APE : 7022Z
RCS Toulouse

Françoise Magliozzi
Gérante OgweiLab